



L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES AUPRÈS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



PARTICIPER AU PROJET « FACE AUX FEMMES », C'EST :

- Faire preuve d'un **engagement sociétal** en intégrant le sujet des violences conjugales au sein de votre entreprise
- **Sensibiliser vos collaborateur.rices aux violences conjugales** et au rôle de l'entreprise
- **Outiller vos équipes** managériales et RH
- Partager entre entreprises vos **bonnes pratiques** et expériences sur le sujet
- **Impliquer vos collaborateur.ice.s** sur une action concrète qui a du sens
- **Accompagner des femmes et/ou vos salarié.e.s** qui ont été victimes de violences conjugales

1

BÉNÉFICIER D'ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'UN ACCOMPAGNEMENT

(4 actions concrètes)

- **S'engager** en signant la « **Charte de lutte contre les violences conjugales** »
- **Participer à des événements** de **mobilisation inter-entreprises** sur la thématique des violences conjugales.
- **Bénéficier d'outils de sensibilisation et de communication** en entreprise : affiches de sensibilisation, guide à destination des salarié.es, répertoire des associations d'aide ou d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, campagne d'exposition « **Face aux violences conjugales, votre entreprise agit** ».
- **Sensibiliser vos équipes** à la thématique des violences conjugales et **leur impact sur le travail**, et donner des clés pour agir en entreprise.

2

ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

(2 actions concrètes)

Les actions proposées vous permettront à la fois de valoriser l'engagement de votre entreprise sur la thématique et de soutenir l'engagement volontaire d'un.e ou plusieurs collaborateur.ice.s.

- **Animer des ateliers collectifs liés à la recherche d'emploi** (atelier « techniques et recherches d'emploi », atelier « estime de soi, savoir être et compétences », atelier numérique, atelier découverte métiers, visites d'entreprises...).
 - *Des ateliers de bien-être et des activités physiques ou sportives seront également animés par des partenaires (sophrologie, yoga, ...).*
- **Marrainer une femme en recherche d'emploi, qui a été victime de violences conjugales.**

avec le soutien de :



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU PROJET ?
Choisissez l'action qui convient le mieux à votre entreprise !

- ✓ Signer la charte
- ✓ Assister à nos événements
- ✓ Bénéficier de formations et d'outils de RH / communication
- ✓ Animer des ateliers auprès de femmes en recherche d'emploi qui ont été victimes de violences conjugales
- ✓ Marrainer une femme
- ✓ Soutenir financièrement le projet

**PÉRIMÈTRE : ACTION RÉGIONALE DANS 2 DÉPARTEMENTS :
RHÔNE ET LOIRE**

CONTACT RHÔNE :

FACE Grand Lyon - **Loïc VIAUD** 0627463927 l.viaud@fondationface.org

LES CONSTATS

LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE SONT UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS, QUI RESTE SOUS-ESTIMÉE ET TROP PEU TRAITÉE.

1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie, la plupart du temps par un conjoint ou un ex-conjoint.

62% des victimes de violences conjugales sont salariées.
Chaque employeur a été, est ou sera en contact avec une femme victime de violence.

42% des femmes européennes victimes de violences conjugales ont parlé des violences qu'elles subissaient au travail, principalement avec des collègues et ami.e.s, plus qu'avec des managers, RH ou représentants syndicaux.

Plus d'une européenne sur 5 (22%) connaît une personne à son lieu de travail qui a été victime de violence conjugale.

Les entreprises sont des lieux appropriés pour s'attaquer à ce problème, car les salariées passent 1/3 de leur temps au travail, où elles sont moins en contact avec leur agresseur.

Sources : Rapport de l'Agence Européenne pour les Droits Fondamentaux (FRA)